



CM 2023-2

République Française  
Département de Vaucluse

---

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT HIPPOLYTE LE GRAVEYRON**

---

**Séance du 6 Juin 2023**

Le 6 juin 2023 à 18h30, se sont réunis les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur André AIELLO, maire de la commune de Saint Hippolyte le Graveyron.

Étaient présents : André AIELLO, Geneviève ROUVIER, Jean-François MEDRAT, Cindy ARNAUD, Jean-Marc PONS, Anne-Marie FORESTIER, Vincent RAMADE, Catherine AUTRIC.

Étaient absents : Aurélien CABEZAS (pouvoir donné à Geneviève ROUVIER), Rémy FALQUE, Bernard REYMOND

Secrétaire de séance : Cindy ARNAUD

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

**1) Annule et remplace la délibération 2023-2 : Compte Administratif 2022 et affectation du résultat de l'exercice 2022**

Le résultat de la section de fonctionnement, négatif en 2022, doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Il faut donc délibérer à nouveau sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	610 326,81 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	67 110,07 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	543 216,74 €
Total affecté au c/ 1068 :	67 110,07 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022</b>	67 110,07 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (ligne 001) - DEPENSES	67 110,07 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (ligne 001) - RECETTES	- €

Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0

## 2) Décision modificative n°1

Le résultat de la section de fonctionnement 2022 doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section. Il faut donc prendre une décision modificative comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Compte	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
002				67 110,07 €	
023		67 110,07 €			
<b>Total</b>		67 110,07 €	0 €	67 110,07 €	0 €
		67 110,07 €		67 110,07 €	

INVESTISSEMENT					
Chapitre	Compte	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021				67 110,07 €	
10	1068				67 110,07 €
<b>Total</b>		0 €	0 €	67 110,07 €	67 110,07 €
		0 €		0 €	

Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0

## 3) ONF : demande d'actualisation de l'assiette foncière de la forêt communale relevant du régime forestier

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commune est propriétaire de parcelles de terrain naturel boisé, attenantes à la forêt communale. Afin d'en assurer la gestion, l'entretien et la conservation, conformément à l'article L214-3 du code forestier, le conseil municipal de Saint-Hippolyte-le-Graveyron décide de faire appliquer le régime forestier sur ces parcelles sises sur le territoire communal de Saint-Hippolyte-le-Graveyron d'une contenance totale de 12ha 88a 20ca, listées dans le tableau suivant :

PARCELLES ADHERANT AU REGIME FORESTIER							
COMMUNE	SECTION	PARCELLE	LIEU-DIT	SURFACE	CONTENANCE		
				m <sup>2</sup>	ha	a	ca
SAINT HIPPOLYTE LE GRAVEYRON	0A	0014	SERRE DU GRAVEYRON	126020	12	60	20
SAINT HIPPOLYTE LE GRAVEYRON	0A	0021	LE GRAVEYRON	2800	0	28	0
TOTAL				128820	12	88	20

Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0

#### 4) Fonds de concours annuel 2023

Au titre de l'année 2023, l'enveloppe totale allouée par la CoVe à notre Commune sous forme de Fonds de Concours s'élève à : 6 315 €. Il est proposé d'approuver le versement du fonds de concours annuel pour l'année 2023 et d'affecter ce fonds de concours annuel conformément au tableau suivant :

Dépenses 2022		Recettes 2022	
Débroussaillage voirie communale	4 000 €	Fonds de Concours annuel CoVe	6 315 €
Entretien rond-point	2 000 €	Auto Financement Commune	6 685 €
Entretien abords mairie	2 000 €		
Contrat prestation de service	5 000 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>13 000 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>13 000 €</b>

Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0

#### 5) Fonds de concours de proximité - attribution n°2

La première sollicitation du fonds de concours de proximité 2020-2026, en 2021, s'élevait à 9 270,78 €. Il reste donc 15 729,22 € qu'il est proposé de solliciter pour régler la facture des travaux du parvis de la mairie.

Dépenses		Recettes 2022	
Réfection du parvis de la Mairie	39 672 €	Fonds de Concours proximité	15 729,22 €
		Auto Financement Commune	23 942,78 €
<b>Total dépenses</b>	<b>39 672 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>39 672 €</b>

Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0

#### 6) Approbation de la convention 2023-2024 de mise à disposition partielle du service voirie de la CoVe

La nouvelle convention du service voirie doit être validée par le Conseil Municipal. Après lecture faite, il est proposé d'accepter de signer cette convention.

Pour : 9 | Contre : 0 | Abstention : 0

## 7) Questions diverses

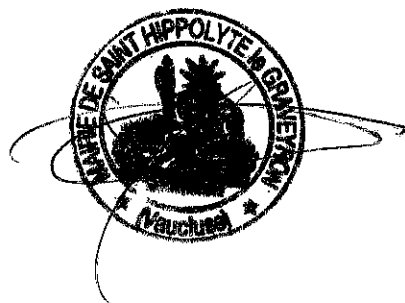
La Saint Hippolyte est organisée pour le samedi 12 août 2023. L'animation musicale et le traiteur ont été réservés : une réunion du Comité des Fêtes sera programmée en juillet de façon à répartir les tâches et fixer l'organisation. La messe aura lieu à 18h30 puis un apéritif sera offert par la mairie sur le parvis de la mairie. Le repas sera servi à table.

La séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,  
Cindy ARNAUD



Le Maire,  
André AIELLO



## Liste des délibérations du Conseil Municipal du 21 mars 2023

Le 6 juin 2023 à 18h30, se sont réunis les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués, sous la présidence de monsieur André AIELLO, maire de la commune de Saint Hippolyte le Graveyron.

Étaient présents : André AIELLO, Geneviève ROUVIER, Jean-François MEDRAT, Cindy ARNAUD, Jean-Marc PONS, Anne-Marie FORESTIER, Vincent RAMADE, Catherine AUTRIC.

Étaient absents : Aurélien CABEZAS (pouvoir donné à Geneviève ROUVIER), Rémy FALQUE, Bernard REYMOND

Secrétaire de séance : Cindy ARNAUD  
Le quorum est atteint.

### Ordre du jour :

- 1) Annule et remplace la délibération 2023-2 : Compte Administratif 2022 et affectation du résultat de l'exercice 2022
- 2) Décision modificative n°1
- 3) ONF : demande d'actualisation de l'assiette foncière de la forêt communale relevant du régime forestier
- 4) Fonds de concours annuel 2023
- 5) Fonds de concours de proximité - attribution n°2
- 6) Approbation de la convention 2023-2024 de mise à disposition partielle du service voirie de la CoVe

Le secrétaire de séance,  
Cindy ARNAUD



Le Maire,  
André AIELLO

